



1188 Gimel, le 22 novembre 2019

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2020 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 6 décembre 2019

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Introduction

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2019, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2020. Celui-ci a été validé lors de sa séance du 8 octobre 2019.

Le budget présente un total de charges de Fr. 11'484'440.00 et un total de revenus de Fr. 11'201'219.00, ce qui représente un déficit de Fr. 283'221.00 comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 946'800.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 103'215.00 pour l'équilibre des services déchets, eau et épuration.

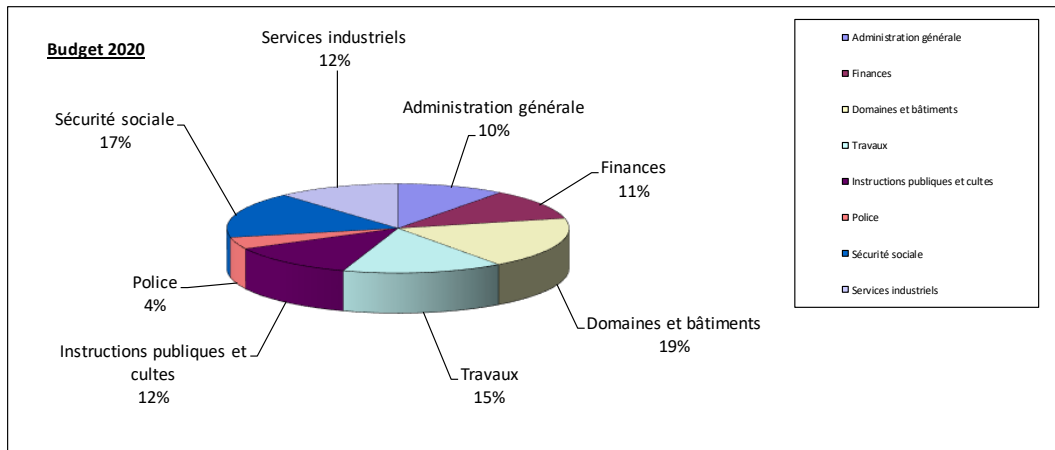
La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 781'794.00 tandis que les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2020 sont de Fr. 748'967.00. Nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements.

Détail des charges



Commune de Gimel

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
Administration générale	1'171'940.00	10.20%	1'154'541.00	10.27%	1'132'852.60	10.26%
Finances	1'288'321.00	11.22%	1'332'317.00	11.85%	1'226'623.80	11.11%
Domaines et bâtiments	2'135'766.00	18.60%	2'234'638.00	19.88%	2'004'374.63	18.15%
Travaux	1'740'119.00	15.15%	1'247'708.00	11.10%	1'200'330.86	10.87%
Instructions publiques et cultes	1'408'157.00	12.26%	1'465'736.00	13.04%	1'358'079.60	12.30%
Police	489'848.00	4.27%	485'296.00	4.32%	482'442.45	4.37%
Sécurité sociale	1'913'741.00	16.66%	2'106'663.00	18.74%	2'258'700.00	20.46%
Services industriels	1'336'548.00	11.64%	1'216'493.00	10.82%	1'145'626.91	10.38%
Totaux	11'484'440.00	100.00%	11'243'392.00	100.00%	10'809'030.85	97.89%
<i>Bénéfice</i>		<i>0.00%</i>	-	<i>0.00%</i>	233'008.73	<i>2.11%</i>
Totaux	11'484'440.00	100.00%	11'243'392.00	100.00%	11'042'039.58	100.00%

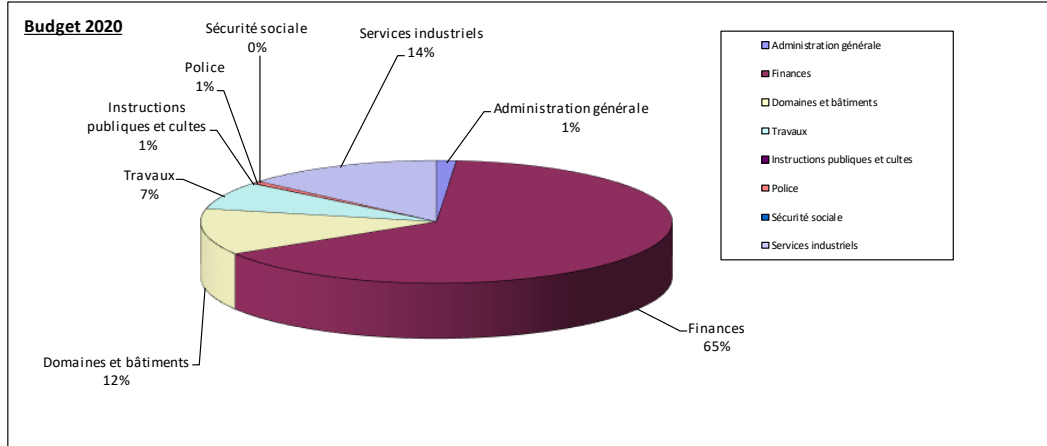


Détail des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
Administration générale	151'760.00	1.32%	151'000.00	1.34%	159'864.65	1.45%
Finances	7'268'054.00	63.29%	7'014'109.00	62.38%	6'962'644.17	63.06%
Domaines et bâtiments	1'360'445.00	11.85%	1'700'568.00	15.13%	1'558'737.49	14.12%
Travaux	819'960.00	7.14%	726'840.00	6.46%	693'639.37	6.28%
Instructions publiques et cultes	8'500.00	0.07%	8'500.00	0.08%	8'569.90	0.08%
Police	72'500.00	0.63%	68'500.00	0.61%	91'451.95	0.83%
Sécurité sociale	-	0.00%	-	0.00%	59'780.60	0.54%
Services industriels	1'520'000.00	13.24%	1'439'000.00	12.80%	1'507'351.45	13.65%
Totaux	11'201'219.00	97.53%	11'108'517.00	98.80%	11'042'039.58	100.00%
<i>Perte</i>	<i>283'221.00</i>	<i>2.47%</i>	<i>134'875.00</i>	<i>1.20%</i>		<i>0.00%</i>
Totaux	11'484'440.00	100.00%	11'243'392.00	100.00%	11'042'039.58	100.00%

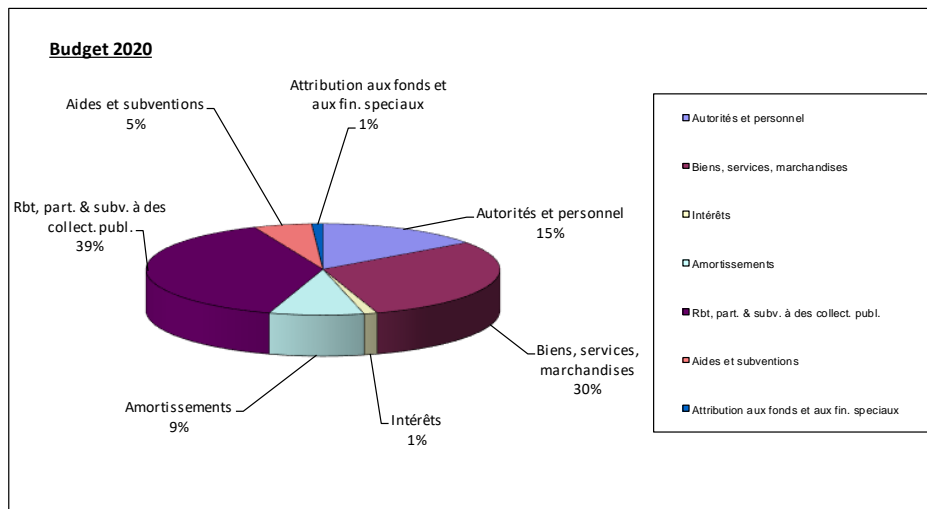


Structure des charges



Commune de Gimel

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
Autorités et personnel	1'727'931.00	15.05%	1'638'768.00	14.58%	1'642'189.40	15.19%
Biens, services, marchandises	3'445'427.00	30.00%	2'924'831.00	26.01%	2'710'676.51	25.08%
Intérêts	139'783.00	1.22%	157'693.00	1.40%	136'490.37	1.26%
Amortissements	991'800.00	8.64%	1'062'940.00	9.45%	878'514.97	8.13%
Rbt, part. & subv. à des collect. publ.	4'450'697.00	38.75%	4'807'506.00	42.76%	4'660'752.25	43.12%
Aides et subventions	610'587.00	5.32%	543'736.00	4.84%	550'992.00	5.10%
Attribution aux fonds et aux fin. speciaux	118'215.00	1.03%	107'918.00	0.96%	229'415.35	2.12%
Totaux	11'484'440.00	100.00%	11'243'392.00	100.00%	10'809'030.85	100.00%

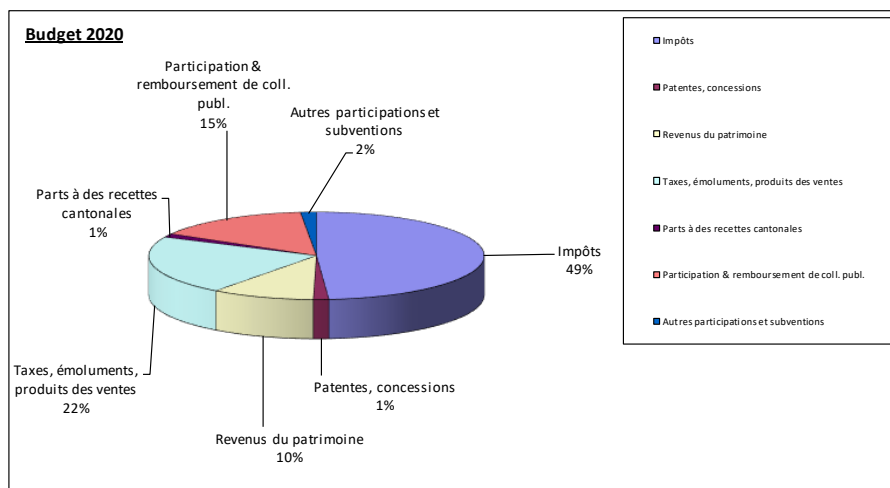


Structure des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
Impôts	5'468'800.00	48.82%	5'363'150.00	48.28%	5'212'930.45	47.21%
Patentes, concessions	165'000.00	1.47%	163'500.00	1.47%	160'429.05	1.45%
Revenus du patrimoine	1'110'205.00	9.91%	1'407'083.00	12.67%	1'236'725.37	11.20%
Taxes, émoluments, produits des ventes	2'438'060.00	21.77%	2'384'100.00	21.46%	2'487'121.47	22.52%
Parts à des recettes cantonales	150'000.00	1.34%	150'000.00	1.35%	194'064.55	1.76%
Participation & remboursement de coll. publ.	1'697'754.00	15.16%	1'608'259.00	14.48%	1'708'999.24	15.48%
Autres participations et subventions	171'400.00	1.53%	32'425.00	0.29%	41'769.45	0.38%
Prélèvement sur les fonds		0.00%		0.00%		0.00%
Totaux	11'201'219.00	100.00%	11'108'517.00	100.00%	11'042'039.58	100.00%



Impôts

Le maintien du taux d'imposition à 74.5 nous permet de présenter un budget qui tend à l'équilibre, toutefois avec la prévision d'entretenir les routes à hauteur de Fr. 300'000.00. La marge d'autofinancement permet d'amortir nos emprunts hypothécaires pour maintenir notre plafond d'endettement dans les limites fixées par le Conseil communal.

Les impôts (comptes 210) ont été chiffrés sur la base des prévisions fiscales au 31 août 2019 calculées au taux de 74.5 et tiennent compte également d'un potentiel d'augmentation du nombre de contribuables en relation avec le développement lié à la construction de nouveaux immeubles et habitations.

D'autre part, les recommandations de l'office cantonal des impôts nous incitent à tenir compte d'une progression de 0% de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de 0% pour l'impôt sur la fortune. En effet, plusieurs inconnues sont présentes notamment avec l'augmentation des déductions sociales (primes LAMal, frais de garde et contribuables modestes) liées à la stratégie fiscale cantonale 2020-2023. Toutefois, leur projet table sur une progression marquée de l'impôt sur le bénéfice des entreprises.

Une convention a été signée entre l'Etat et les communes, relative à la compensation financière des effets de l'entrée en vigueur anticipée de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Un montant de Fr. 31.8 millions sera reversé aux communes sur la base des rendements des impôts sur le bénéfice des personnes morales. Pour Gimel, cela représente un montant d'env. Fr. 15'200.00 pour le budget 2020.

Péréquation – Facture sociale

Pour 2020, le système de péréquation intercommunale (comptes 220) prévoit un solde net en notre faveur de Fr. 389'708.00. Nous alimentons le fonds à raison de 20.28 points d'impôt soit la somme de Fr. 1'194'846.00. La redistribution du fonds de péréquation intercommunal est répartie selon les critères suivants :

- La couche population de Fr. 539'557.00 répartie de manière progressive en fonction du nombre d'habitants
- La couche solidarité de Fr. 794'397.00 répartie en fonction de la capacité financière de chaque commune par rapport à la moyenne cantonale
- Les dépenses thématiques de Fr. 250'600.00, pour couvrir les charges spécifiques aux domaines des « transports et routes » et des « forêts », réparties à hauteur de 75% des dépenses réelles dépassant des plafonds fixés pour chacune des dépenses (8 points d'impôts pour les routes et transports et 1 point d'impôts pour les forêts)

La base de calcul de ces montants prend en compte les rendements d'impôts 2018 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en septembre 2021.

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720) il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat, représentant un montant budgétisé pour 2020 de Fr. 420'757.00.

Le montant versé pour la facture sociale se monte à Fr. 907'428.00 (15.4 points d'impôts) sur un total de la facture sociale à charge des communes pour l'année 2020 de Fr. 824'863'600.00.

AVASAD

Les coûts relatifs à l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile) ont été entièrement remis à la charge du canton. Cela représente une économie d'environ Fr. 200'000.00 pour Gimel. Dans le cadre de la mise en œuvre de la RIEIII vaudoise, il a été convenu par convention que dès 2020 l'Etat reprendrait l'entier des charges de l'aide et soins à domicile (AVASAD), financée à raison de 2/3 par le canton et 1/3 par les communes. Cette reprise de charges sera financée par l'augmentation de 1.5 point d'impôts cantonal et aurait dû être compensé par une baisse de 1,5 points communal. Comme expliqué par l'arrêté d'imposition, la Municipalité n'a pas souhaité la répercuter pour 2020.

Les autres taxes et impôts sont estimés en regard de l'évolution de la population.

Ecoles

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE. Pour 2020, notre participation s'élève à Fr. 1'340'048.00, contre Fr. 853'700.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de 386'048.00 pour un total de 280 élèves gimelans. La part amortissements et intérêts du Marais I est arrivée à échéance et présente un manco de Fr. 229'638.00 dans le montant des locations de classe. D'autre part, une provision de Fr. 15'000.00 a été enregistrée afin d'anticiper l'augmentation du nombre d'élèves et d'habitants lors du décompte final 2020 des comptes scolaires.

Associations intercommunales

Notre participation au groupement SDIS Etraz-Région (comptes 650) reste stable avec un coût de Fr. 32.00 par habitant. En contrepartie, nous recevons une location de Fr. 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Les coûts liés à la protection civile (comptes 660) sont stables pour 2020.

En 2017, la commune de Gimel a rejoint le Groupement forestier de la Saubrette. Les coûts pour 2020 compris dans le poste forêts (comptes 320) comprennent principalement les frais liés aux tâches et au salaire du garde forestier.

Routes

Lors du budget 2020, l'accent a été mis sur l'entretien des routes avec la prévision d'entretenir la route de la Repentance et la Ruelle du Velours, avec en contrepartie des subventions de la part des Améliorations foncières à hauteur d'environ 50% pour la route de la Repentance. La péréquation sera entièrement revue en 2022 et sa répartition ne sera probablement plus la même. C'est pourquoi la Municipalité a décidé d'entretenir les routes en 2020 afin de pouvoir obtenir une participation supplémentaire par le biais des dépenses thématiques.

Les dépenses thématiques visent à compenser les surcharges structurelles enregistrées par les communes dans les domaines des transports (routes, transports publics et transports scolaires) et de l'entretien forestier. Elles constituent un des éléments de la péréquation intercommunale vaudoise qui, sous sa forme actuelle, est composée principalement de deux parties distinctes : la facture sociale et un fonds de péréquation. Ce dernier, alimenté entièrement par les communes en fonction de leur potentiel fiscal puis redistribué entre

elles, est composé de trois volets: la couche population (62% du fonds), la couche solidarité (16% du fonds) et les dépenses thématiques (22% du fonds).

Afin de mieux comprendre la volonté d'inscrire l'entretien des routes au budget plutôt que de passer par un préavis, un tableau récapitulatif vous est présenté ci-dessous.

La prise en charge de 66.95% peut varier d'une année à l'autre. Le règlement de la péréquation permet de monter jusqu'à 75% s'il y a assez de disponibilité dans le fonds. Vous trouverez un deuxième tableau qui récapitule les dépenses thématiques liées aux routes pour la commune de Gimel durant ces 5 dernières années.

Tableau expliquant la différence entre budget et préavis

	Budget 2020	Préavis
Entretien routiers		
Ruelle du Velours, Route de la Repentance		
Autres entretiens selon les disponibilités	450'000.00	450'000.00
Participation des AF à hauteur de 50% pour la Route de la Repentance	- 150'000.00	- 150'000.00
Coûts net des travaux	300'000.00	300'000.00
Prise en charge par les dépenses thématiques		
Déficit comptes routes 2020	597'328.00	297'328.00
Autres frais pris en charge dans le décompte route	89'900.00	89'900.00
Amort. Préavis 30 ans		10'000.00
Entretien courant des routes		30'000.00
Coût "transports" base comptes 2018	345'676.00	345'676.00
Total déficit	1'032'904.00	772'904.00
Plafond 8 points d'impôts Fr. 59'817 (2018)	- 478'536.00	- 478'536.00
Solde pris en charge par les dépenses thématique	554'368.00	294'368.00
Calculé à hauteur de 66.95% (valeur 2018)	371'149.37	197'079.37
Différence que l'on récupère pour l'entretien des routes dans les comptes de 2021 comptes 220.4520.00	174'070.00	

Tableau des dépenses thématiques « routes et transports » des 5 dernières années + budget 2020

	2020	2018	2017	2016	2015	2014
Valeur du point d'impôt	59'817	59'817	62'695	58'005	57'546	54'245
Déficit comptes routes	687'228	469'112	586'116	543'192	581'246	456'130
Transports publics	95'880	95'880	98'799	83'414	82'979	99'075
Transports scolaires	249'796	249'796	252'430	242'801	244'191	249'290
Total des charges	1'032'904	814'788	937'345	869'407	908'416	804'495
Plafond 8 points d'impôts	- 478'536 -	478'536 -	501'557 -	464'037 -	460'368 -	433'960
Dépassement pris en charge	554'368	336'252	435'788	405'370	448'048	370'535
Taux de participation du fonds	66.95%	66.95%	71.68%	70.84%	70.73%	72.27%
Total pris en charge	371'149	225'121	312'373	287'164	316'904	267'800

Ménage communal

Les autres charges liées à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires.

S'agissant de l'Hôtel de l'Union, les comptes de charges pour le budget 2020 ont été inscrit à leur minimum et les revenus mis à zéro, dans l'attente d'un projet de réfection global.

Le service 450, « ordures ménagères et déchets », présente une attribution au fond de réserve de Fr. 7'395.00. En fonction des comptes 2019, une révision du montant de la taxe déchet pourrait être envisagée.

Conclusion

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours rester vigilants sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions.

Le développement de la population attendu ces prochaines années, notamment avec le quartier du Closez à l'Orbannaz, aura un impact sur les finances de notre commune qu'il est encore toujours difficile d'interpréter actuellement.

Le budget 2020 a été remis à la commission des finances pour étude. La Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2020 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 11'201'219.00 et aux dépenses la somme de Fr. 11'484'440.00, soit un excédent de charges de Fr. 283'221.00.

Philippe Rezzonico

Municipal des finances

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

La Boursière :

Sylvie Judas

Pascale Ducret

Commentaires sur les comptes du budget 2020 :

- 110/3517.00 **Participation entr. Transport public :**
Inclus, un solde à payer de notre participation au programme de réorganisation des transports publics prévu initialement sur 5 ans pour un montant total de Fr. 155.00 par habitant. En 2020, un montant de Fr. 8'000 a été budgétisé correspondant au solde encore dû.
- 152/3513.00 **Participation cantonale école de musique :**
2230 habitants à Fr. 9.50
- 190/3163.00 **Location et maintenance des programmes & matériels :**
La mise à jour des programmes, après 5 ans d'utilisation, est budgétisée pour un montant de Fr. 22'525.00
- 220/4520.00 **Participation des communes (péréquation) :**
Couche population : Fr. 539'557.00
Couche solidarité : Fr. 794'397.00
Dépenses thématiques : Fr. 250'600.00
- 300/3115.00 **Achat de machines, véhicules :**
Il s'agit du leasing de l'élévateur conclu pour 4 ans (2016-2020)
- 321/3146.26 **Entretien des murets La Sèche/La Rolaz :**
Il n'est pas prévu de réfection des murets en 2020, car la majorité des murets a été restaurée à ce jour et que les subventions sont en diminution.
- 351/4271.01 **Loyer amort./intérêts Groupement scolaire :**
Arrêt de la participation pour le collège du Marais I, le Marais II sera à échéance en 2024.

- 354/3141.00 **Réparation et entretien des immeubles Marais III :**
Y compris les frais de nettoyage des classes et des vitres par l'entreprise
CTA pour environ Fr. 40'000.00
- 430/3115.00 **Achat de machines, véhicules :**
Il est prévu d'acheter un broyeur à fléaux.
- 450/4342.01 **Taxe déchets ménages :**
Si les résultats des comptes 2019 le permettent, il est prévu de réviser à la
baisse la taxe par habitant.
- 460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**
Financement national pour l'équipement d'une centaine de station
d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à
Fr. 9.00 par habitant et par an, calculée pour Gimel sur 2230 habitants
- 650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région :**
2186 habitants à Fr. 32.00, selon budget du SDIS, décalage d'une année
sur le nombre d'habitants
- 660/3521.02 **Participation PC région Morges :**
2186 habitants à Fr. 20.95556
- 710/3654.00 **Réseau Ajema :**
Coût en hausse pour 2020 avec l'ouverture de l'antenne UAPE
d'Essertines-sur-Rolle
- 810/3156.02 **Entretien du matériel de pompage :**
Remplacement d'une seconde pompe, première pompe remplacée en
2019
- 820/3143.03 **Entretien éclairage publique :**
Les nouveaux lampadaires de la Grand'Rue sont inclus dans ce compte.